Une curiosité néerlandaise.
La recherche sur la criminalité des allochtones*

Dans un article déjà ancien, J.I. KITSUSE et M. SPECTOR (1975) distinguaient deux traditions ayant tenté de conférer à l'étude des problèmes sociaux une certaine dignité: la tradition fonctionnaliste d'une part, la tradition dite du «conflit de valeurs» (*value conflict*) d'autre part. A leurs yeux, cette dernière présentait trois points communs avec la théorie de l'étiquetage (*labeling theory*) alors développée par E. LEMERT et H. BECKER à propos de la déviance: *primo*, elle concevait les problèmes sociaux comme les «produits des processus sociaux par lesquels les membres d'un groupe, d'une communauté ou d'une société perçoivent, interprètent, évaluent et traitent des comportements, des personnes ou des conditions comme des problèmes» (584); *secundo*, elle déplaçait l'attention des comportements, des personnes et des conditions définies comme problématiques vers les membres de la société qui les définissent ainsi; *tertio*, elle exigeait «une théorie et une méthode permettant de documenter et de rendre raison des processus symboliques par lesquels les significations de ces comportements ou conditions sont générées et instituées» (585). Selon eux, cette seconde tradition exigeait de reconnaître que l'entreprise sociologique fait partie intégrante des données pour l'étude des problèmes sociaux. Les sociologues participent au processus de définition des problèmes qui les occupent: il s'ensuit qu'ils doivent être considérés non comme des observateurs impartiaux, mais comme des parties intéressées, à un triple titre, à ce processus de définition. Au titre de membres de la société, d'abord: «Les sociologues qui étudient leur société en sont, bien évidemment, aussi des membres. En tant que membres, ils ont leurs vues propres sur les conditions sociales existantes et sur celles qui sont problématiques» (589). Au titre de membres d'une profession, ensuite: «Une des composantes de la définition d'un problème social est la pression exercée par des groupes pour imposer leur type d'analyse causale du problème en question» (590-91); sur le marché de l'étude et du traitement des problèmes sociaux, les sociologues concourent en effet avec d'autres disciplines et d'autres professions, l'enjeu de cette concurrence étant moins affaire de vérité que de conquête de parts de marché. Au titre d'experts, enfin: «dès lors qu'ils prennent part au processus de construction des politiques, ils

(*) Cet article reprend dans son intégralité le texte d'une communication présentée lors de la journée d'étude organisée par l'Unité de recherches Migrations et société (UMR 7032) à l'Université de Paris 7 le 11 mars 2002. Une version fortement abrégée a été reprise dans les actes de la journée, publiés sous le titre «Incriminés, discriminés ...» dans *Hommes & migrations*, n° 1241, janvier-février 2003 (www.adri.fr/hm).

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

font l'objet de pressions qui les conduiront, tôt ou tard, à abandonner les questions de définition au profit de questions pratiques de politique appliquée, et à accepter les présupposés positivistes sur lesquels elles reposent» (592).

Me souvenant de leur travail, j'ai voulu, dans ce qui suit, étudier la manière dont, depuis trois décennies, criminologues, sociologues et anthropologues ont, aux Pays-Bas, pris part à la définition d'un problème social particulier, le problème dit de la «criminalité des allochtones». À l'origine de ce projet, la curiosité devant ce qui, vu de Belgique francophone, apparaissait, précisément, comme une curiosité, une *res curiosa* – pour de multiples raisons dont la plus évidente est l'abondance de textes consacrés à cet objet depuis que des chercheurs ont, à la fin des années 80, «brisé le tabou» (WERDMÖLDER, 1989) qui, soi-disant, interdisait de l'étudier à cause de la culpabilité engendrée par l'insuffisante résistance néerlandaise à l'entreprise génocidaire d'A. HITLER (VUIJSJE, 1986; MAAS-DE WAAL, 1991). Le texte comprend deux sections, l'un pour rendre compte, l'autre pour tenter de rendre raison.

I. Rendre compte

Comment et pourquoi l'immigration fait-elle problème aux Pays-Bas, et sous quelles formes? Plus précisément: pourquoi et depuis quand y fait-elle problème sous la forme particulière de la «criminalité des allochtones»? Pourquoi, à propos de l'immigration, ce problème et cette problématisation-là? Est-ce la seule, ou les rapports de l'immigration et du crime sont-ils également pensés autrement? Comment et depuis quand a-t-on autonomisé la «criminalité des allochtones» comme objet de discours, scientifiques ou non?

Pour répondre à ces questions, j'ai procédé au dépouillement du *(Nederlands) Tijdschrift voor Criminologie*[1] et des *Justitiële Verkennin-*

(1) Le *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie* paraît pour la première fois en février 1959. Sa création répond à l'insatisfaction générée par «les méthodes et les résultats de l'ancienne criminologie teintée de positivisme [alors] encore dominante» (S.N., 2001, 108). La revue, intitulée *Tijdschrift voor Criminologie* à partir de 1979, paraît à raison de 6 livraisons par an de 1959 à 1987, et de 4 livraisons par an (2 numéros thématiques et 2 numéros non thématiques) à partir de 1988. Sa vocation première est d'être une «plate-forme pour la pratique de la criminologie académique aux Pays-Bas» (S.N., 2001: 110).

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

gen[2], de l'année de leur création à 2001, et recensé l'ensemble des textes relatifs à l'immigration qui y sont publiés; l'application de la technique de la boule-de-neige aux bibliographies des articles repérés et la consultation du site du centre de documentation et de recherche scientifique (WODC) du ministère de la Justice ont permis d'identifier d'autres travaux scientifiques – ouvrages et articles publiés, rapports non publiés – consacrés à la criminalité ou à la criminalisation des personnes qui ne sont pas nées aux Pays-Bas ou qui y sont nées de parents qui n'y sont pas nés. La combinaison de ces démarches a permis de constituer un catalogue de 226 références – 1 en 1939, 19 entre 1970 et 1979, 56 entre 1980 et 1989, 138 entre 1990 et 1999, et 12 en 2000 et 2001. Considérant, à la suite de D. KAMINSKI (1995: 308), que «des évolutions ou des ruptures peuvent se lire à travers l'intertextualité des éléments discontinus d'un périodique», ces «éléments discontinus» étant «essentiellement les titres des articles publiés», j'ai appliqué à ce catalogue une méthode quantitative d'analyse de contenu. L'hypothèse est que, «à l'instar de la continuité réelle d'un récit, une continuité fictive (...) peut révéler une structure latente et évolutive nous informant sur les changements de contenu de ce matériel». La lecture approfondie de trois ensembles de textes – les articles publiés dans des numéros thématiques du *Tijdschrift voor Criminologie* et des *Justitiële Verkenningen* consacrés à l'immigration ou à des groupes issus de l'immigration, l'ensemble des travaux ciblant la population issue de l'immigration marocaine, les articles de synthèse – a complété l'analyse du catalogue. Analyse et lecture ont permis de distinguer deux périodes dans l'évolution des travaux scientifiques liant la question du crime à celle de l'immigration. La première court de 1971 à 1989; la seconde, de 1990 à 2001.

A. 1970-1989: crime et discrimination

A l'exception de *Ras en Misdaad*, ouvrage de BONGER publié en 1939, c'est entre 1970 et 1979 que paraissent les premières publications associant, d'une manière ou d'une autre, crime et populations non métropolitaines ou issues de l'immigration. Si onze d'entre elles annoncent l'appa-

(2) Les *Justitiële Verkenningen* remplacent, à partir de 1975, la feuille de documentation du ministère de la Justice, ou *Documentatieblad van het ministerie van Justitie*, qui existait sous forme ronéotypée depuis 18 ans. La création de la revue fait suite à la fondation du *Wetenschappelikk Onderzoek- en Documentatiecentrum*, dont elle est l'organe. Elle paraît à raison de neuf numéros par an, tous thématiques à l'exception du septième, qui propose un inventaire des recherches scientifiques menées à propos de questions intéressant le ministre de la Justice. Sa vocation première est d'être une plate-forme pour la criminologie gouvernementale.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

rition du problème de la «criminalité des allochtones», c'est, le plus souvent, dans des termes qui témoignent que cet objet n'est pas normalisé. L'article *princeps* de BUIKHUISEN et TIMMERMAN intitulé *Criminaliteit onder Ambonezen* (1971) ne trahit-il pas leur ignorance de la politique néerlandaise à l'égard des Moluquois? Quels enseignements retirer, quarante ans plus tard, de *Ras en Misdaad*? Comment penser la seconde génération turque et marocaine dans une perspective criminologique? Quelle est, dans une communauté sino-américaine de la ville de New York, l'influence des modèles éducatifs sur la délinquance? Qu'elles aient ou non vocation critique, ces questions soulevées par WAGENFELD (1971), LEUW (1976), WIESMA (1977), BOL (1979) et SOLLENBERGER (1979) en témoignent: au moment où la «criminalité des allochtones» apparaît comme objet de savoir pour les sciences humaines, les chercheurs néerlandais sont singulièrement dépourvus de références théoriques et de référents objectifs à partir desquels le penser. Les premières recherches empiriques portent tantôt sur la «criminalité», tantôt sur la consommation de drogue (1974) ou sur la vengeance d'honneur (*bloed- en eerwraak*) (1978). Le thème reste relativement marginal entre 1980 et 1989: seuls trois titres mentionnent le mot *criminaliteit*, l'un en 1983, les autres en 1989; pour le reste, on note quatre occurrences du mot *drug*, trois occurrences du mot *randgroep* (groupe marginal) et une occurrence des mots *deviant gedrag* (comportement déviant), *eer- en bloedwraak* (vengeance d'honneur), *misdaad* (méfait, crime), *daders* (auteurs), *straatroof* (vol en rue) et *mafia*.

Un objet en cachant un autre, d'autres publications tentent de mesurer ce que la sur-criminalité apparente des membres de certains groupes issus de l'immigration – leur sur-représentation dans les statistiques de criminalité – doit à leur sur-criminalisation. Sur-criminalisation primaire: ENKELAAR (1975) s'inquiète de ce que les frontières qui séparent le droit des étrangers du droit pénal soient si mal gardées; SWART (1978) analyse les dispositions régissant l'accès au territoire et l'éloignement. Sur-criminalisation secondaire: divers textes décrivent les critères et les formes de la sélectivité policière (DE LUNING, 1976; JUNGER-TAS, 1977; ESMEIJER *et al.*, 1978; AALBERTS *et al.*, 1983; VAN DER HOEVEN, 1985, 1986; KOPPELAAR *et al.*, 1986; DE BEER, 1988); d'autres analysent les critères et les formes de la sélectivité judiciaire (ENKELAAR, 1977; VAN DER WERFF *et al.*, 1978; BERGHUIS *et al.* (1981), BOSMA (1985), FRID *et al.*, 1986a, 1986b; KRUYT, 1986; TIMMERMAN *et al.*, 1986; MAAS *et al.*, 1989). BOVENKERK met en évidence diverses formes de discrimination raciale (*rasdiscriminatie*) (1978) et émet quelques suggestions en matière de lutte contre la discrimination (1979). Trois publications prennent pour objet les interventions de sections «jeunesse» des services de police de grands centres urbains vis-à-vis des jeunes allochtones; cinq autres, les mesures

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

de protection de la jeunesse – et notamment les mesures de placement – prononcées à leur endroit. Un rapport et un article sont consacrés à la situation des membres des minorités ethniques en détention; un article s'inquiète des pratiques de rétention des étrangers.

A en juger d'après la fréquence à laquelle les titres recensés les mentionnent, les groupes réputés problématiques sont d'abord les groupes originaires des colonies néerlandaises telles les Iles Moluques (4 titres entre 1975 et 1979) et le Surinam (2 titres entre 1975 et 1979), bientôt relayés par les groupes issus de l'immigration de travail, tels les Turcs (2 titres) entre 1975 et 1979, 4 titres entre 1980 et 1984, 1 titre entre 1985 1989) et les Marocains (1 titre entre 1975 et 1979, 3 titres entre 1980 et 1984, 6 titres entre 1985 et 1989) – soit les groupes qui sont définis comme des minorités ethniques (4 titres entre 1980 et 1984; 4 titres entre 1985 et 1989) et qui seront, à partir de 1983, qualifiés d'«allochtones» (1 titre entre 1980 et 1984, 7 titres entre 1985 et 1989). Les personnes résidant à l'étranger (*buitenlanders* – littéralement: «hors-pays») sont mentionnées à quatre reprises, réparties sur l'ensemble de la période considérée; les étrangers (*vreemdelingen*), deux fois en 1975 et six fois en 1986.

Les objectivations des immigrés et de leurs enfants varient selon le problème qu'on leur associe. La criminalité et la sélectivité policière sont associées aux membres des minorités ethniques – et plus particulièrement aux jeunes (1 titre entre 1975 et 1979; 15 titres entre 1980 et 1989). La vulnérabilité face aux agents du système d'administration de la justice pénale est le plus souvent rapportée à la condition de *buitenlander*; plus rarement, les chercheurs étudient les effets de sélection qui s'attachent à celle d'allochtone (BOSMA, 1985; FRID *et al.*, 1986a, 1986b) ou au statut d'étranger (KRUYT, 1986). Les travaux prenant pour objet les problèmes liés au contrôle de l'immigration définissent les migrants par leur statut d'étranger (*vreemdeling*) ou de réfugié (*vluchteling* – littéralement: celui qui fuit). D'abord associée à l'idée de méfait (*misdaad*), la race (*ras*) qualifie ensuite la discrimination; de 1980 à 1989, elle n'apparaît qu'une fois, dans un titre en langue anglaise (*racial minorities*).

Trois articles datés de 1989 annoncent la transformation spectaculaire des problèmes et problématisations qui caractérisera la littérature scientifique postérieure à 1990. Le premier est signé par un chercheur de la *Nederlandse Stichting voor Rechtswetenschappelijk Onderzoek*, WERDMÖLDER. Publié dans la revue *Intermediair*, il appelle à «briser le tabou» qui interdit d'étudier la criminalité des jeunes Marocains. Le deuxième est signé par JUNGER, chargée de recherches au *Wetenschappelijk Onderzoek- en Documentatiecentrum* du ministère de la Justice. Publié dans le *British Journal of Criminology*, il met en évidence les différences qui existent entre

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

la criminalité enregistrée par les services de police et la criminalité révélée par les enquêtes de délinquance autorapportée, différences plus importantes pour les «minorités raciales» que pour les Néerlandais. Sur cette base, il déclare invalide le recours aux enquêtes de délinquance auto-rapportée, «les variables considérées comme les causes de la délinquance étant aussi reliées à la tendance à admettre son implication dans des activités criminelles», et conclut que «les statistiques d'arrestations constituent probablement le meilleur indicateur pour comparer l'engagement des groupes ethniques dans des activités criminelles» (JUNGER, 1975: 273). Signé par WÖSTMANN, chargée à l'université libre d'Amsterdam d'une recherche sur la police, le troisième article est publié dans le *Tijdschrift voor Criminologie*. La discrimination, que Wöstmann définira dans un article ultérieur comme «le traitement inégal ou différent (*ongelijk* – littéralement: «non même») des personnes ou des groupes», y est présentée comme une «nasse» susceptible d'accueillir tous les comportements policiers, lesquels sont toujours sinon discriminatoires, du moins discriminants[3].

B. 1990-2001: criminalité et communication

La publication, en 1991, d'un numéro thématique du *Tijdschrift voor Criminologie* ayant pour titre *Taboes en clichés: allochtone jongeren en criminaliteit* consomme la transformation que les articles de WERDMÖLDER, JUNGER et WÖSTMANN annonçaient déjà. Le premier fait saillant, au début des années 90, est la multiplication du nombre d'écrits scientifiques relatifs aux comportements déviants ou délinquants de migrants ou d'enfants de migrants; le second, l'accroissement du nombre de titres comprenant le mot *criminaliteit*. Vingt-six textes et six titres répertoriés entre 1970 et 1989, soixante-cinq textes et trente-neuf titres entre 1990 et 2001: de manière sans doute grossière, ces chiffres donnent la mesure de la normalisation de l'objet «criminalité des allochtones». Les titres précisent rarement la nature des faits étudiés. Quand ils le font, il s'agit le plus souvent de faits qui, bien qu'exceptionnels, sont censés manifester, sinon la sauvagerie des membres des minorités ethniques, du moins l'étrangeté de l'ordre des sexes et des genres auxquels ils se conforment – meurtres d'homosexuels commis par des Marocains et des Turcs et expliqués par leur culture (1 titre), meurtres lavant le déshonneur causé par une femme de la famille dans la communauté turque (4 titres), fugues de jeunes filles

(3) Dans un article daté de 1990, M. WÖSTMANN fera valoir que le traitement indifférencié des personnes et des groupes peut produire des effets de discrimination, et qu'il importe sans doute que les policiers tiennent compte dans leurs interventions de la culture des membres des minorités ethniques.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

marocaines et turques tentant d'échapper au destin qui les attend dans leur communauté (2 titres) – ou, dans un registre proche, de faits de prostitution (3 titres). Quatre titres mentionnent le mot *drug*, et deux, les mots *georganiseerde criminaliteit* ou *mafia*. Le problème de la criminalité est associé aux allochtones (12 titres) ou aux minorités ethniques (6 titres); ou, lorsque le pays d'origine est précisé, aux personnes originaires du Maroc (16 titres), de Turquie (13 titres), du Surinam (3 titres), des Antilles, de l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie (1 titre). Un titre associe criminalité et islam; trois autres, criminalité et illégalité. La focalisation sur les jeunes issus de l'immigration est maintenue: vingt-sept titres couplent la criminalité à la catégorie sociale des jeunes allochtones; parmi ceux-ci, seize visent les jeunes d'origine marocaine. Il paraît désormais acquis que la sur-représentation des membres des minorités ethniques dans les statistiques policières, judiciaires et pénitentiaires reflète leur surcriminalité. Pour expliquer celle-ci, les chercheurs ont recours à diverses théories socio-criminologiques d'origine nord-américaine: la théorie du conflit de cultures (ils citent le rapport établi par SELLIN à ce propos en 1938), la théorie des opportunités différentielles de CLOWARD et OHLIN et la théorie du contrôle social de HIRSCHI.

Si soixante-cinq textes portent sur la criminalité des allochtones ou des étrangers, seuls trente-sept textes analysent la criminalisation de la population issue de l'immigration. Là encore, les transformations sont remarquables. Certains thèmes disparaissent: aucun texte ne porte sur les mesures de protection de la jeunesse. D'autres apparaissent: trois textes évaluent des projets locaux de prévention; douze plaident pour un renforcement du contrôle familial et communautaire, ou encore pour la «responsabilisation» des pères (marocains) et des personnes faisant autorité dans les communautés ethniques (la communauté marocaine) ou religieuses (la communauté musulmane). Le traitement des thèmes plus anciens se modifie. Des travaux de WÖSTMANN (1990; 1991), MAAS-DE WAAL retient que «le principe d'égalité doit, dans des situations déterminées, se traduire dans un traitement différent» (1991: 93). Le thème de la sélectivité policière est mis à l'index par BOVENKERK en 1991, dans un article intitulé *Over selectiviteit gesproken! (Non-)discriminatie in opsporingspraktijken van de politie in Nederland*; il ne sera repris qu'à la fin de la décennie, sous la pression d'incidents mettant aux prises policiers et jeunes allochtones (MELOEN, 1997, 1999; MULLER *et al.*, 1998). Entre-temps, la littérature prend pour objet le «travail policier dans les sociétés multiculturelles» (BOVENKERK *et al.*, 1999a, 1999b): elle décrit les interactions entre policiers et allochtones (VRIJ *et al.*, 1991), analyse les malentendus qui dégradent leurs relations (VRIJ, 1991), et développe de nouveaux savoir-faire policiers axés sur la prévention et la gestion de conflits (COP-

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

PES *et al.*, 1991). Evolution analogue pour le thème de la vulnérabilité particulière des étrangers devant la justice pénale, abandonné au profit de la communication entre justiciables allochtones et magistrats d'une part (KORTMANN, 1990; YESILGÖZ, 1995; VAN DIJK, 1995; KOMTER, 1996), du vécu de la sanction d'autre part (HIJKEMA *et al.*, 1998; KLOOSTER *et al.*, 1999). Quant aux pratiques d'enfermement: on s'inquiétait en 1986 de ce que la rétention des étrangers se pratique «à la marge du droit» (JANSEN, 1986); on veille en 1995 à définir les droits des étrangers en détention (BOOT, 1995).

A ces deux ensembles thématiques, s'ajoute celui du contrôle de l'immigration. Peu développé durant la première période (2 titres entre 1970 et 1979, 13 entre 1985 et 1989), il prend, dans la seconde, une importance considérable (43 titres). Le problème a deux versants: maîtrise des flux migratoires, notamment à travers les dispositions régissant l'asile (13 titres), le mariage et le regroupement familial (2 titres); mais aussi, modalités d'intégration des étrangers séjournant illégalement aux Pays-Bas (14 titres). ENGBERSEN et VAN DER LEUN (1995; 1998; 2001) retrouvent, par ce biais, la question de la criminalité, qu'ils abordent toutefois dans une perspective constructiviste plutôt que positiviste, et problématisent en des termes qui ne sont pas repris aux théories du conflit de cultures, de l'anomie ou du contrôle social. Dans un article intitulé *The social construction of illegality and criminality* (2001), ils rappellent que l'illégalité est le produit de l'illégalisation, processus de recatégorisation sociale et légale de ce qui pendant longtemps fut conçu et perçu comme une forme d'immigration de travail spontanée. Après avoir observé que le discours dominant lie de plus en plus souvent l'illégalité à la criminalité, ils montrent que l'implication des illégaux dans des activités criminelles est marginale et varie en fonction inverse des ressources dont ils disposent: possibilité de bénéficier d'un soutien de la part des membres de leur communauté séjournant légalement aux Pays-Bas et possibilité d'exercer, certes illégalement, des activités lucratives légales. Leur conclusion est double: d'une part, le discours associant illégalité et criminalité manifeste avant tout le refus d'immigrés considérés comme indésirables; d'autre part, c'est l'illégalisation de l'immigration qui, paradoxalement, pousse certains «illégaux» dépourvus d'autres ressources vers la criminalité.

A supposer que le nombre de textes consacrés à un groupe puisse constituer un indicateur de la mesure dans laquelle il «fait problème social», les groupes perçus comme problématiques sont, d'une part, ceux que l'on définit comme allochtones (16 titres entre 1990 et 1994, 12 titres entre 1995 et 2001) ou comme minorités ethniques (7 titres entre 1990 et 1994, 4 titres entre 1995 et 2001) – et plus particulièrement, les

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

Marocains (15 titres entre 1990 et 1994, 19 titres entre 1995 et 2001) et les Turcs (5 titres entre 1990 et 1994, 14 titres entre 1995 et 2001); d'autre part, les «illégaux» (*illegalen*) (2 titres entre 1990 et 1994, 10 titres entre 1995 et 2001). Les mots *vreemdelingen* (9 titres) et *asiel* (12 titres) apparaissent dans les titres de textes prenant pour objet les politiques et dispositifs de contrôle des migrations plutôt que les populations issues de l'immigration. La race est associée aux thèmes des violences racistes (4 titres entre 1995 et 1997) et des émeutes raciales (1 titre en 1996); un titre évoque, en 1990, la mobilisation du droit pénal dans la lutte contre la discrimination raciale.

II. Rendre raison

Résumons. La «criminalité des allochtones» apparaît comme nouvel objet de savoir pour les sciences humaines au début des années 70. Pendant près de vingt ans, cet objet demeure, non pas «tabou» ou «interdit», mais problématique – douteux, suspect, improbable, contestable. A la fin des années 80, ce statut problématique est référé à un désir de correction politique, qui ferait obstacle à l'entreprise scientifique. Si ce désir, ou ce souci, est indéniable – l'histoire de leur discipline ayant, ainsi que le notait le titulaire de la chaire de criminologie de l'Université Libre d'Amsterdam, appris aux criminologues que «la lutte contre la criminalité est le terrain de chasse favori de gens qui se plaisent à investir dans la formation de mythes, la superstition, l'irrationalité et la mystification» (BIANCHI, 1974: 203) –, il reste que, devant l'objet proposé, la réticence est d'abord d'ordre scientifique. Les biais méthodologiques qui invalident la plupart des théories positivistes sont, à l'époque, bien connus. On sait que les statistiques policières enregistrent non la criminalité, mais les faits renvoyés aux services de police, et que les statistiques judiciaires et pénitentiaires ne permettent de décrire ni la mesure ni la structure de la population criminelle, mais la mesure et la structure des populations pénalisée et incarcérée. On sait que les théories qui visent à expliquer la sur-représentation de groupes déterminés de population dans les statistiques policières, judiciaires et pénitentiaires, comme la théorie du conflit de cultures, ou la distribution différentielle des taux de criminalité dans la population, comme la théorie de l'anomie, ignorent ces distinctions; par conséquent, elles confondent systématiquement criminalité et criminalisation. On sait, ou l'on commence à savoir, ce que, selon BIANCHI, tout qui travaille dans ce champ devrait savoir, *i.e.* que «les définitions de la criminalité dont on use communément à des fins de contrôle social livrent bien plus d'informations sur les rapports de force en vigueur dans notre structure sociale que sur la nature de la criminalité» (1974: 206). Aussi n'est-il guère étonnant qu'aux premiers travaux sur «la criminalité des allochtones», d'autres

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

aient bientôt succédé, dont l'objectif était de rappeler cette évidence : la sur-représentation des immigrés dans les statistiques policières, judiciaires et pénitentiaires, *i.e.* dans les populations surveillées, pénalisées et enfermées, est, dans une mesure qu'il faudrait préciser avant d'évoquer leur surcriminalité, le produit de pratiques de contrôle sélectives, que leur criminalisation a vocation à légitimer.

Plus étonnants par contre les bougés constatés en 1989 : disqualification des enquêtes de délinquance autorapportée et requalification de l'analyse des statistiques policières en tant que méthodes permettant de déterminer le volume et la nature de la «criminalité réelle» ; disqualification du concept de discrimination, confondu avec ceux de discrétion et de distinction, et requalification de la criminalité comme objet de savoir pour la criminologie. Et surprenantes, les transformations observées à partir de 1990 : disparition de la question de la discrimination dans la loi et l'administration de la justice pénale, qui se dissout dans celle de la communication interculturelle ; déliquescence de la criminologie critique, qui prenait pour objet les processus de criminalisation et avait pour projet de problématiser la justice pénale, et renaissance d'une criminologie (néo)-positiviste, dont le projet est épidémiologique, et dont l'objet est la criminalité.

A suivre MAAS-DE WAAL (1991 : 87), ces évolutions auraient pour origine le battage médiatique auquel a donné lieu la transmission à la presse, en 1988, d'une note signée par un chercheur employé par la ville d'Amsterdam, LOEF (1988), qui attribuait à quelque deux cents ou trois cents jeunes marocains agissant en bande une part importante des crimes et délits commis dans les rues du centre d'Amsterdam. Un article de LOEF et HOLLA aurait, en 1989, à nouveau attiré l'attention sur la criminalité des allochtones, les auteurs affirmant que quasi tous les vols commis en rue étaient le fait de voleurs d'origine étrangère. C'est pour rendre raison de l'émotion suscitée par ces textes que WERDMÖLDER (1989) aurait émis l'hypothèse du tabou brisé, déchaînant certes les passions qu'il avait vocation à contenir, mais permettant que les problèmes liés à la criminalité des jeunes allochtones puissent être dits et discutés. L'affaire aurait mis la criminalité des allochtones à l'agenda politique et scientifique, et expliquerait d'une part l'attention que le ministre de la Justice y accorde dans les notes politiques *Recht in beweging* et *Justitiële jeugdbescherming : met recht in beweging*, d'autre part la priorité donnée par l'ACOM, commission d'avis sur la recherche relative aux minorités, à la réalisation de recherches empiriques livrant des informations sur son volume et sa nature.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

Cette explication, plausible, paraît insuffisante. J'ai écrit plus haut que, vue de Belgique francophone, la littérature néerlandaise sur la criminalité des allochtones apparaît comme une *res curiosa*. Outre son abondance, deux traits étonnent particulièrement: l'autonomisation de la criminalité comme objet du discours criminologique, et l'allochtonisation de certains groupes issus de l'immigration. C'est, pour ma part, de ces traits que je voudrais rendre raison, en montrant certaines déterminations sociales qui ont présidé à l'émergence du discours criminologique sur la criminalité des allochtones.

A. L'autonomisation de la criminalité comme objet du discours criminologique

En 1974, BIANCHI publiait dans le *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie* un article intitulé *Gouvernementele en non-gouvernementele criminologie: een 'metaprobleem'*, dans lequel il posait la question suivante: la criminologie peut-elle quelque chose pour l'autorité – du moins en termes de réponses? Un an plus tôt, BUIKHUISEN, professeur de criminologie à l'Université de Groningen et coauteur du premier article sur la criminalité des allochtones – en l'occurrence, des Moluquois –, avait rejoint le ministère de la Justice; sous sa direction, le centre d'information et de documentation du ministère s'était mué en un centre de recherche scientifique et de documentation, le *Wetenschappelijk Onderzoek- en Documentatiecentrum* (WODC). La création du WODC visait à favoriser la production d'un savoir criminologique politiquement utile: recherches descriptives, évaluatives et actives à propos de la criminalité qui importe à l'opinion publique, du fonctionnement de sous-systèmes «comme la police, le ministère public, les juges et les avocats», et de la satisfaction des «consommateurs» face à la politique d'administration de la justice (VAN DIJK, 1981). «Criminologie gouvernementale», selon BIANCHI – mise au service de l'Etat, et contrainte dès lors à penser dans les termes imposés par la pensée d'Etat, qu'il s'agisse de définir les problèmes criminels, d'évaluer les politiques publiques, ou de décrire les situations conflictuelles auxquelles leur mise en œuvre donne lieu. La criminologie non gouvernementale, à l'inverse, exige de développer une pensée qu'il qualifiait d'«émanente», *i.e.* de développer des théories permettant d'une part de définir les problèmes criminologiques en des termes qui ne soient pas déterminés par le système socioculturel en vigueur, d'autre part de décrire les systèmes de contrôle social et de définition de la déviance en des termes qui rendent les comparaisons possibles – l'objectif ultime étant de mettre en évidence les relations entre le macrosystème et les systèmes de contrôle social, ainsi que les antinomies propres à la définition de la criminalité.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

Charge de la criminologie universitaire contre la criminologie gouvernementale, comme le suggère VAN DIJK (1977)? Si ce fut le cas, ce ne l'est plus: car la criminologie universitaire semble, depuis bientôt quinze ans, s'être fâcheusement «gouvernementalisée», à tout le moins si l'on en juge d'après la littérature sur la «criminalité des allochtones». De 1990 à 2001, quinze des soixante-cinq textes qui font leur ce problème social ont été produits à l'Institut de criminologie de l'Université d'Utrecht, quatre au département de pédagogie interculturelle de l'Université de Leiden, et dix au département de sociologie de l'Université de Rotterdam. Certes, ceux-ci, qui étudient la construction sociale de l'illégalité et de la criminalité, sont moins soumis aux catégories de la pensée d'Etat, qu'ils prennent réflexivement pour objet. Mais pour le reste, qu'ils soient produits à l'Université, au WODC ou ailleurs, les textes catalogués échouent à définir les problèmes qu'ils traitent en des termes qui, non seulement, ne soient pas déterminés par le système socioculturel en vigueur, mais ne le confortent pas. De même, ils manquent systématiquement à montrer les relations entre le macro-système et les systèmes de contrôle social, et les antinomies liées à la définition de la criminalité.

Ce qui a permis l'autonomisation de la criminalité comme objet du discours criminologique est la gouvernementalisation de la criminologie, en ce compris la criminologie universitaire. Cette gouvernementalisation peut, dans les termes de BRUSTEN, s'analyser comme le produit d'une stratégie de contrôle social offensif (1981: 178), qui permet aux institutions étatiques – ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur en tête – de mettre la criminologie universitaire sous tutelle et de donner aux politiques publiques une assise pseudoscientifique qui les légitime. Elles disposent pour cela de divers instruments, qui confèrent au monde de la recherche criminologique la forme d'un marché dualisé: définition des programmes et attribution des fonds de recherche; fondation du WODC et des *Justitiële Verkenningen*, qui crée une concurrence dont les Universités ont dû tenir compte; mais aussi, internalisation *versus* marchandisation de la recherche, fonctionnarisation *versus* précarisation du métier de chercheur. Si la stratégie est offensive, l'objectif est défensif: le mythe de la «criminalité des allochtones» permet de sauver celui de l'égalité pénale; il permet aussi de reproduire à l'identique le corps social imaginaire néerlandais.

B. L'allochtonisation de certains groupes issus de l'immigration

Ce sont, selon VAN DIJK, les enquêtes de victimisation réalisées à sept reprises par le WODC entre 1974 et 1981 qui ont appris aux fonctionnaires du ministère de la Justice que «la criminalité en tant que problème social

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

ne se compose pas de meurtres ou d'agressions à main armée, mais de l'extension de la petite criminalité (le vol, la destruction, la menace sans arme dans la rue)»; depuis, cette constatation est devenue «un des points de départ officiels de l'administration de la justice criminelle» (1981 : 169). Mais qu'en est-il des «allochtones»? A quelle préoccupation l'usage de ce mot, qu'aucun titre du catalogue ne mentionne avant 1983, doit-il être référé? Dix titres le citent entre 1983 et 1989, et vingt-huit entre 1990 et 2001; le plus souvent, il désigne les membres de groupes également définis comme des minorités ethniques, qu'ils viennent des Iles Moluques, du Surinam et des Antilles néerlandaises, ou soient, comme les Marocains et les Turcs, issus de l'immigration de travail.

L'allochtonisation de certains groupes issus de l'immigration doit d'abord être rapportée à la politique néerlandaise des minorités, telle que définie en 1983 dans la *Minderhedennota*. Dans un article intitulé *Cultuur terug in het minderhedenbeleid. Naar een islamitische zuil?*, GALENKAMP et TEMPELMAN (1997) distinguent trois manières de penser l'intégration des populations issues de l'immigration. Le modèle de l'intégration socio-économique se représente la société comme une totalité structurée horizontalement en couches superposées, situe les groupes socialement définis comme immigrés dans la couche inférieure, et voit dans la criminalité de certains d'entre eux la conséquence de leur marginalisation économique et sociale; la politique d'intégration vise à combler les «déficits» ou «handicaps» liés à leur position sociale. Le modèle de l'intégration politico-juridique pense la société comme un ensemble de citoyens; les immigrés sont des citoyens de second rang ou des non-citoyens; leur criminalité est le produit d'une citoyenneté incomplète ou de l'illégalité; la politique d'intégration prend la forme d'une politique de lutte contre les discriminations. Le modèle de l'intégration multiculturelle enfin voit la société comme une totalité structurée verticalement; les groupes issus de l'immigration, comme des groupes dotés d'une identité et d'un code culturels spécifiques; leur criminalité, comme le produit de la méconnaissance des normes de conduite prescrites par leur code; la politique d'intégration prend la forme d'une politique de reconnaissance des particularités culturelles, voire – comme le suggère le titre de l'article de GALENKAMP et TEMPELMAN – la forme d'un pilier.

Le succès de ce troisième modèle d'intégration aux Pays-Bas est lié au compartimentage: la société néerlandaise est structurée verticalement en quatre «piliers», *i.e.* en quatre groupes socialement hétérogènes et idéologiquement homogènes – les piliers laïcs libéral et socialiste et les piliers ou «peuples» (*volk*) religieux protestant et catholique – qui sont tout à la fois la cible et le moyen d'une forme de gouvernement providentiel à

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

distance. Certes, quand l'idée multiculturelle est avancée, un double processus de dépiliarisation et de sécularisation est en cours. Mais, précisément, il n'est pas arrivé à son terme, et le multiculturalisme permet de faire le lien entre des élites politiques organisées selon le système des piliers et une population largement sécularisée. En 1983, la *Minderhedennota* est adoptée par la Deuxième Chambre des Etats Généraux. La politique des minorités doit, comme le système des piliers pour les Néerlandais de souche, fonctionner comme un dispositif d'émancipation des allochtones, et réduire les «déficits» et «handicaps» sociaux et économiques dont ils souffrent; elle veille par ailleurs à repérer et à lutter contre les discriminations dont ils sont victimes. En contrepartie, elle exige qu'ils honorent les valeurs et les normes fondamentales de l'ordre juridique néerlandais: la reconnaissance des particularités culturelles a pour fin l'intégration, à réaliser par la discussion et la négociation entre les élites des piliers et des minorités, et par le contrôle qu'elles exercent sur les membres de leur groupe. Les groupes ciblés sont les nomades et les membres des minorités ethniques séjournant légalement aux Pays-Bas, à savoir les personnes originaires des Iles Moluques, du Surinam et des Antilles néerlandaises, les personnes issues de l'immigration de travail et les membres de leur famille venus des pays de recrutement.

Bien sûr, l'option «multiculti» n'a pas que des adeptes. Est-ce parce qu'elle légitime la survie des piliers catholique et protestant au-delà de la sécularisation de la société néerlandaise? C'est, en tout cas, de groupes intéressés à la marginalisation des élites politiques chrétiennes que viendra la contestation: de la droite libérale, notamment, dont le chef de file BOLKENSTEIN tente dès 1991 de marquer son désaccord avec le multiculturalisme et publie en 1997 *Muslim in de polder*, livre qui interroge les rapports entre foi et politique, islamité et citoyenneté. Quoi qu'il en soit, au-delà de la *Minderhedennota* et des affinités quasi-catégorielles[4] entre le système de piliers et la politique des minorités, l'allochtonisation de certains groupes issus de l'immigration reproduit, en la simplifiant, la distinction entre peuples constitués en piliers et peuples constitués en minorités. En opposant de façon binaire «autochtones» et «allochtones», elle contribue – comme la criminalisation de l'immigration, qu'elle redouble – à reproduire à l'identique le corps social imaginaire néerlandais: la qualité d'«allochtone» est, comme celle de membre d'une minorité ethnique, transgénérationnelle; l'une et l'autre attribuent aux personnes et aux groupes ainsi désignés un *background* culturel qui diffère de celui des «autochtones», les Néerlandais «de souche». Intimement liée à la manière

(4) Le système des piliers et la politique des minorités procèdent de la même manière de penser l'Etat et la société.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

dont la société néerlandaise est structurée, conditionnée par elle, cette façon de voir et de concevoir les groupes issus de l'immigration conditionne à son tour la façon de voir et de concevoir la «criminalité des allochtones». Les causes de la criminalité sont situées dans les conflits entre les codes culturels des allochtones et celui des autochtones (DE HAAN, 1990; VAN GEMERT, 1991, 1997, 1998; YESILGÖZ *et al.*, 1992, YESILGÖZ, 1996; C. VAN EECK, 1997, 2001) ou, lorsque les particularités culturelles des allochtones sont reconnues, à la démoralisation et à la désorganisation de minorités ethniques qui ne s'autocontrôlent plus (JUNGER, 1990, 1991; BRUINSMA, 1991). Les solutions proposées passent par la «responsabilisation» – et la culpabilisation – des autorités familiales (le père, pour les Marocains) (VAN 'T HOFF, 1991; PELS, 1991, 1997, 1998; BOUHALHOUL *et al.*, 1992; SINI, 1993, 1997; JONG, DE *et al.*, 2000[5]) et communautaires (l'imam, pour les musulmans) (BOUTEILLIER, 1990; RABBAE, 1994). Avec ces conséquences: sentiment d'impuissance des parents (MADKOURI *et al.*, 2000); mais aussi, disqualification de l'ensemble des communautés visées et, de la part de certains de leurs membres, velléités de purification prenant la forme de politiques criminelles de bifurcation et d'exclusion (HARCHAOUI, 2001). Et, s'agissant du système social, deux bénéfices secondaires: les contradictions des structures sociale et culturelle (MERTON, 1938) de la société néerlandaise ne sont pas évoquées; et les effets de la stigmatisation ne sont pas interrogés.

Conclusion

Au terme d'un travail qui, d'une part, montre la participation des criminologues à la définition du problème social de la «criminalité des allochtones», d'autre part, manifeste la difficulté qu'il y a à passer d'un objet constitué en problème social à la construction d'un objet de science, quelles conclusions tirer?

Parce que son objet est seulement désigné sans être systématiquement construit, le discours scientifique sur la «criminalité des allochtones» peut se lire comme un discours sur les conditions de la coexistence (*samenleving*) entre les anciens et les nouveaux habitants des Pays-Bas, la population «autochtone» et les groupes «allochtones»; un discours qui interroge la légitimité de la présence des groupes allochtones sur le sol néerlandais, voire en construit activement l'illégitimité en redoublant l'allochtonisation

(5) Dont l'article porte un titre particulièrement révélateur de cette nouvelle orientation: *Buurtvaders. Sociale controle, solidariteit en burgerlijke verantwoordelijkheid in de Marokkaanse gemeenschap*.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

par la criminalisation et en suggérant qu'en tant qu'objets de science, les allochtones relèveraient de l'ethnocriminologie plutôt que des sciences politiques et économiques ou de la sociologie.

S'il en est ainsi, c'est, sans doute, que le discours criminologique sur la criminalité des allochtones n'échappe pas aux déterminations sociales qui sont à l'origine du discours sur l'immigration et sur les groupes de population issus de l'immigration. A cet égard, écrire, à la suite de KITSUSE et SPECTOR (1975 : 589) qu'en tant que membres des sociétés qu'ils étudient, les criminologues ont, comme les sociologues, «leurs vues propres sur les conditions sociales existantes et sur celles qui sont problématiques» ne me paraît pas suffisant : car, si les scientifiques ont incontestablement leurs vues propres, il faut encore, avec SAYAD (1999 : 396), rappeler que s'y retraduisent spontanément les «structures de notre entendement politique le plus ordinaire», dont il écrivait qu'elles sont à la fois structurées («en ce sens qu'elles sont des produits socialement et historiquement déterminées») et structurantes («en ce sens qu'elles organisent toute notre représentation du monde et, par suite, ce monde lui-même» ; des structures qui, en l'occurrence, «sont au fond des structures *nationales* et agissent aussi comme telles». Mais c'est aussi qu'aux Pays-Bas, la recherche criminologique dépend très concrètement de groupes et institutions qui disposent des moyens de lui imprimer un tour conforme à leurs intérêts ; des moyens au premier rang desquels il faut inscrire la manipulation des intérêts des scientifiques eux-mêmes, que ce soit en tant que professionnels concourant sur le marché de l'étude et du traitement des problèmes sociaux ou en tant qu'experts. La criminologie se pique d'être la «conscience critique de la société» (BRUSTEN, 1981 : 182). L'exemple de la littérature néerlandaise sur la «criminalité des allochtones» nous rappelle qu'il importe, si c'est là son ambition, qu'elle se donne les moyens d'échapper aux «conditions structurelles [et culturelles] hétéronomes» (BRUSTEN, 1981 : 177) qui gouvernent la pratique scientifique. A défaut, elle n'est que la servante de puissants groupes d'intérêts.

Fabienne BRION,
Professeur à l'Ecole de criminologie
Université catholique de Louvain

Bibliographie

BIANCHI, H.
1974. Gouvernementele en non-gouvernementele criminologie : een «metaprobleem», *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 16, 201-216.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

BRUSTEN, M.
1981. Vers une criminologie sous tutelle étatique? Problématiques en perspective et stratégie des solutions sous l'angle de la recherche universitaire, *Déviance et Société*, 5/2, 177-186.
VAN DIJK, J.
1977. Enkele kanttekeningen bij Gunther Moors recensie van twee beleidsrapporten van het W.O.D.C., *Tijdschrift voor criminologie*, 19/1, 54-57.
VAN DIJK, J.
1981. Différences et analogies entre la criminologie pratique et la criminologie académique, *Déviance et Société*, 5/2, 163-176.
GALENKAMP, M. et TEMPELMAN, S.
1997. Cultuur terug in het minderhedenbeleid. Naar een islamistische zuil? *Justitiële Verkenningen*, 23/5, 83-94.
KAMINSKI, D.
1995. Une histoire entre les mots: les mouvements de la criminologie, *Déviance et Société*, 19/4, 104-323.
KITSUSE, J.I. et SPECTOR, M.
1975. Social problems and deviance: some parallel issues, *Social Problems*, 22/5, 584-594.
MERTON, R.K.
1938. Social structure and anomie, *American Sociological Review*, 3, 672-82.
SAYAD, A.
1999. Immigration et «pensée d'Etat». In: SAYAD, A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 393-426.
S.N.,
1999. Veertig jaar TvC, *Tijdschrift voor criminologie*, 2, 106-122.
VUIJSJE, H.
1996. *Vermoorde onschuld. Etnisch verschil als Hollands taboe*, Amsterdam, Bert Bakker.
VAN WEERINGH, J.
1975. Een gesprek met de algemeen adviseur wetenschappelijk werk van het Ministerie van Justitie, *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 17, 125-131.

Catalogue

AALBERTS, M.M.J.
1986. Toezicht op vreemdelingen, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 1056-1073.
1987. Asielbeleid in cijfers, *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 32-44.
1990. *Politie tussen discretie en discriminatie. Operationeel vreemdelingentoezicht in Nederland*, Arnhem, Gouda Quint.
1996. Rassenrellen. Waardevolle waarschuwingen, valse vergelijkingen, *Justitiële Verkenningen*, 22/3, 37-50.
AALBERTS, M.M.M. et DIJKHOFF, N.
1990. Een andere kijk op de illegalenpopulatie in Nederland, *Justitiële Verkenningen*, 16/5, 75-95.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

1992. Illegale vreemdelingen, vreemdelingenbewaring en uitzetting, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 8-29.

AALBERTS, M.M.J. et DOORNHEIN, L.
1992. Van vluchteling tot ontheemd. Tien jaar asielprocedure, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 55-67.

AALBERTS, M.M.J. et KAMMINGA, E.M.
1983. *Politie en allochtonen*, 's-Gravenhage, Staatsuitgeverij.

ABDUL E.R. et TIMMERMAN, H.
1974. Een vergelijking tussen het druggebruik van middelbare scholieren in Nederland en de Nederlandse Antillen, *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 16/3, 184-189.

ALTINH, S.M.
1996. Handel en wandel; malafide migratiebemiddeling van vrouwen, *Justitiële Verkenningen*, 22/1, 57-67.

VAN AMERSFOORT, J. et BIERVLIET, W.
1975. Criminaliteit van minderheden, *Intermediair*, herdrukt in: WOLK, E. VAN DER (red.) *De bedreigde burger*, Utrecht, Spectrum, 1977, 367-384.

ANGENENT, H.
1997. *Criminaliteit van allochtone jongeren: feiten, oorzaken, achtergronden*, Baarn, Intro.

ARONOWITZ, A.A.
1996. Racistisch geweld in Duitsland en Nederland. Wat leert de Duitse ervaring?, *Justitiële Verkenningen*, 22/3, 51-65.

VAN DEN BEDEM, R.F.A.
1992. Nationaliteit en «Nederlanderschap». Een beschouwing over naturalisatie, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 98-116.
1994, Volgmigratie en partnerkeuce of vormen van «onstuurbare migratie», *Justitiële Verkenningen*, 20/3, 46-58.

DE BEER, P.
1988. Studies naar criminaliteit van etnische minderheden, *Migrantenstudies*, 4/4, 17-27.

BEKE, B., FERWERDA, H., VAN DER LAAN, P. et VAN WIJK, A.
1998. *De dunne draad tussen doorgaan en stoppen. Allochtone jongeren en criminaliteit*, Utrecht, Uitgeverij SWP.

BENJAMINSEN, M.
1984. *Harddrugsgebruik onder Turkse en Marokkaanse jongeren. Deel I: Dossieronderzoek*, Utrecht, Gemeente Utrecht, Afd. Onderzoek ROVU.

BERGHUIS, A.C. et TIGGES, L.C.M.
1981. Voorlopige hechtenis bij buitenlanders, *Delikt en Delinkwent*, 11/1, 24-30.

BLEKER, E.E.
1992. Flexibel geregeld. Een overzicht van mogelijke verblijfsposities van vreemdelingen in Nederland, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 30-39.

DE BOER, G.C.
1987. Het Nederlandse asielbeleid anno 1987, *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 11-31.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

BOL, M.W.
1979. De tweede generatie Turken en Marokkanen in criminologisch perspectief, *Justitiële Verkenningen*, 5, 4-25.
BOL, M.W. et WIERSMA, E.G.
1997. *Racistisch geweld in Nederland. Aard en omvang, strafrechtelijke afdoening, dadertypen*, nr. 160, Arnhem, Gouda Quint/WODC.
BONGER, W.A.
1939. *Ras en misdaad*, Haarlem, Tjeenk-Willink.
BOOT, M.
1995. *De rechten van vreemdelingen in detentie*, Utrecht, Wetenschapswinkel Rechten Universiteit Utrecht.
BOSCH, J.
1998. Illegalen in Amsterdam; hulpverlening onder druk, *Justitiële Verkenningen*, 24/1, 31-42.
BOSMA, J.J.
1985. *Allochtonen en straftoemeting*, Groningen, Uitgave Criminologisch Instituut Groningen.
BOUHALHOUL, R. et VAN DER ZWAARD, J.
1992. Een kwestie van vertrouwen; gespreksgroepen met Marokkaanse ouders, Amsterdam, Meulenhoff.
BOUTELLIER, J.C.J.
1990. Islam en criminalitieit; een gesprek met iman Hamza Zeid, *Justitiële Verkenningen*, 16/6, 88-101.
BOVENKERK, F.
1978. *Omdat ze anders zijn. Patronen van rasdiscriminatie in Nederland*, Amsterdam, Boom Meppel.
1979. Enkele suggesties voor het bestrijden van rasdiscriminatie, *Justitiële Verkenningen*, 5/5, 45-58.
1989. Marokkanen, misdaad en minderhedenbeleid. In: BOVENKERK, F. et L. BUNT, *De andere stad: achter de façade van de nieuwe stedelijke vitaliteit*, Amsterdam/Utrecht, Centrum voor Grootstedelijk Onderzoek en Willem Pompe Instituut, 245-253.
1990. Misdaad en de multi-etnische samenleving, *Justitiële Verkenningen*, 16/5, 8-28.
1991. Het vraagstuk van de criminaliteit der Marokkaanse jongens, *De gids*, 154/12, 958-978.
1994 (a). Een misdadige tweede generatie migranten? Verklaringen voor de omvang, aard en oorzaken van jeugdcriminaliteit in verschillende etnische groepen, *Jeugd en Samenleving*, 7/8, 487-504.
1994 (b) Over de oorzaken van criminaliteit onder allochtone jongeren. In: *Met de neus op de feiten*, Bijlage 2 bij Advies Aanpak Jeugdcriminaliteit, 1994, 51-64.
1996. Criminaliteit van Marokkaanse jongens, in: *Hedendaags Kwaad. Criminologische opstellen*, Amsterdam, Meulenhoff.
BOVENKERK, F., BRUIN, K, BRUNT, L. et WOUTERS, H.
1985. *Vreemd volk, gemengde gevoelens: etnische verhoudingen in een grote stad*, Amsterdam, Boom.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

BOVENKERK, F., DE HAAN, W. et YESILGÖZ, Y.
1991. Over selectiviteit gesproken! (Non-)discriminatie in opsporingspraktijken van de politie in Nederland, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/3, 309-321.
BOVENKERK, F., HORSTMANN, G. et VAN SAN, M.
1999. Politie in een multiculturele samenleving, in: FIJNAUT, C.J.C.F., MULLER, E.R. et ROSENTHAL, U. (red.) *Politie. Studies over haar werking en organisatie*, Alphen aan den Rijn, Samsom, 513- 534.
BOVENKERK, F. et JUNGER-TAS, J.
2000. *De oorzaken van criminaliteit onder etnische minderheden: twee invalshoeken*, Den Haag, NWO.
BOVENKERK, F. et VAN SAN, M.
1999. De politie en de multiculturele samenleving, in: BOVENKERK, F., VAN SAN, M. et DE VRIES, S., *Politiewerk in een multiculturele samenleving*, Apeldoorn, Landelijk Selectie en Opleidingsinstituut Politie, 3-78.
BOVENKERK, F. et YESILGÖZ, Y.
1998. *De maffia van Turkije*, Amsterdam, Meulenhoff.
BRAND-KOOLEN, M.J.M.
1981. Discriminatie in de grote steden, *Justitiële Verkenningen*, 7/9, 5-15.
BRANTS C. et BRANTS, K.
1996. Van Italiaanse tot Marokkaanse toestanden. De media en het criminologische onderzoek naar de georganiseerde criminaliteit, *Tijdschrift voor Criminologie*, 38/2, 120-143.
BROUWER, L.
1991. Marginaliseren Marokkaanse wegloopsters? *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 154-165.
1997. Meiden met lef. Marokkaanse en Turkse wegloopsters, Amsterdam, V. Universiteit.
BRUIN, K.
1985. 'Het Oostersch feest'. Nederlanders en buitenlanders in de Betonbuurt, in: BOVENKERK, F., BRUIN, K., BRUNT, L. et WOUTERS, H., *Vreemd volk, gemengde gevoelens: etnische verhoudingen in een grote stad*, Amsterdam, Boom, 55-272.
BRUINSMA, G.J.N.
1991. Besprekingsartikel. Sociale controle in de twilight zone, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 192-202.
BUIKHUISEN, W. et TIMMERMAN, H.
1971. Criminaliteit onder Ambonnezen, *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 13, 73-83.
BUIKS, P.
1983. *Surinaamse jongeren op de Kruiskad; overleven in een etnische randgroep*, Deventer, Van Loghum Slaterus.
BURGERS, J. et ENGBERSEN, F. (eds)
1999. *De ongekende stad I: illegale vreemdelingen in Rotterdam*, Amsterdam, Boom.
CBS
1983. Criminaliteit en nationaliteit, *Maandstatistiek politie, justitie en brandweer*, Den Haag, Staatsuitgeverij, 276/5, 52-61.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

COPPES, R.T. et HALSEMA, F.
1991. *Politie en allochtonen. Preventie en conflicthantering. Een plan van aanpak*, Utrecht.
COPPES, R., GROOT, F. et SHEERAZI, A.
1997. *Politie en criminaliteit van Marokkaanse jongens. Een praktijkonderzoek*, Deventer/Utrecht, Gouda Quint/Willem Pompe Instituut.
DE VOS, F.
1984. Een verlaten generatie? Een situatiebeschrijving van de drugsproblematiek onder Turkse en Marokkanse jongens in Utrecht, *CAD-Cahiers*, nr. 8, Utrecht, Consultatiebureau voor alcohol en drugs.
VAN DIJK, C.H.
1995. Tolken in strafrechtelijk perspectief, *Delikt en Delinkwent*, 25 mei, 422-434.
VAN DIJK, VAN SOOMEREN et PARTNERS
1994. *Allochtone jongeren en veiligheidszorg. Een beschrijving van 45 projecten* (in opdracht van het ministerie van Binnenlandse Zaken Nederland).
VAN DIJKEN, P. et NAUTA, A.H.
1978. Bloed- en eerwraak onder Turken in Nederland, *Algemeen Politieblad*, 10, 227-231.
DISTELBRINK, M.
1998. *Opvoeding in Surinaams-Creoolse gezinnen in Nederland. Een eigen koers*, Assen, Van Gorcum.
TEN DOESSCHATE, J.W.
1994. Strijdige belangen bij het Nederlandse asielbeleid in de jaren 1968-1992, *Justitiële Verkenningen*, 20/3, 59-79.
VAN DONSELAAR, J.
1996. *Reacties op racistisch geweld; het perspectief van allochtonen*, Leiden/Amsterdam, LISWO/IMES.
DOORMENIK, J.
1998. Asielmigratie. Probleemen van regulering, *Justitiële Verkenningen*, 24/9, 8-18.
VAN EECK, C.
1997. «Hoe Zeynep het leven liet». Een geval van eerwraak bij een Turkse familie in Nederland, *Tijdschrift voor Criminologie*, 39/3, 217-234.
2001. *Door bloed gezuiverd: eerwraak bij Turken in Nederland*, Amsterdam, Prometheus.
ENGBERSEN, G.
1998. De mens zonder documenten; informele verblijfstrategieën, *Justitiële Verkenningen*, 24, 9-18.
ENGBERSEN, G. et VAN DER LEUN, J.
1995. Illegaliteit en criminaliteit. Over de differentiële kansenstructuur van illegalen, *Tijdschrift voor Criminologie*, 37/3, 238-256.
1998. Illegality and Criminality: The differential opportunity structure of undocumented immigrants, in KOSER, K. et LUTZ, H. (eds), *The New Migration in Europe: Social Constructions and Social Realities*, London, MacMillan Press Ltd, 199-223.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

1999. Het Nederlandse illegalenbeleid. Gedogen tussen onvermogen en mededogen, in BAKKER, W. et VAN WAARDEN F. (eds), *Ruimte rond regels: stijlen van regulering en beleidsuitvoering vergeleken*, Amsterdam, Boom, 71-97.
2001. The Social Construction of Illegality and Criminality, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 9 (1), 51-70.

ENGBERSEN, G., VAN DER LEUN, J., STARING, R. et KEHLA, J.
1999. *Inbedding en uitsluiting van illegale vreemdelingen (De onkende stad 2)*, Amsterdam, Boom.

ENKELAAR, G.A.C.
1975. Onbewaakte grenzen van vreemdelingenrecht en strafrecht, *Proces*, 54/1, 1-9.
1977. De positie van de buitenlandse verdachte, *Justitiële Verkenningen*, 3/5, 62-66.

ENTZINGER, H.B.
1994. De beheersbare migratie, *Justitiële Verkenningen*, 20/3, 8-23.

EPPINK, A.
1992. Verburgerlijking. Een hypothese over verschillen in criminaliteit van Turkse en Marokkanse migranten in Nederland. In: FISELIER, J. et STRIJBOSCH, F., *Recht der Werkelijkheid*, Themanummer *Cultuur en Conflict*, Den Haag, Vuga.

ERMAN, O. et LOEFF, K.
1993. *Achtergrondstudies 3: onveiligheid en allochtonen*, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken, Directie Politie.

ESMEIJER, L. et LUNING, M.
1978. Surinamers in de ogen van de Amsterdamse politie. In: BOVENKERK, F. *Omdat ze anders zijn. Patronen van rasdiscriminatie in Nederland*, Amsterdam, Boom Meppel.

ETMAN, O. et LOEFF, K.
1993. *Achtergrondstudies 3: onveiligheid en allochtonen*, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken, Directie Politie.

ETMAN, O., MUTSAERS P. et WERDMÖLLER, H.
1992. *Allochtonen en Jeugdcriminaliteit. Achtergrondstudie voor de Integrale Veiligheidsrapportage*, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken.

DEN EXTER, J.J.M.
1994. Etnische registratie in het kader van voorleersbeleid, *Justitiële Verkenningen*, ministerie van Binnenlandse Zaken, 20/5, 50-64.

FERNHOUT, R.
1987. De asielprocedure: «al te goed is ...», *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 45-75.

FERWERDA, H.B.
1998. Loopbanen in het kwaad; criminele carrières van allochtone jonge volwassenen, *Justitiële Verkenningen*, 24/6, 57-69.

FIJNAUT, C.J.C.F.
1986. Vreemdelingenbeleid en -onderzoek. Ten geleide, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 993-997.

FLORIN, F.
1996. Asiel en mensensmokkel, *Justitiële Verkenningen*, 22/1, 68-75.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

FRID, A., MAAS, C. et STUYLING DE LANGE, J.
1986(a). *Allochtonen in ons strafproces*, Amsterdam, Stichting Onderzoek Recht en Beleid.
1986(b). Alle verdachten zijn gelijk, maar sommige zijn meer gelijk dan andere. Over de rechtsgang van allochtonen in Nederland, *Proces*, 290-298.
VAN GELDER, P.
1995. Marokkaanse jongens als schuim der natie? Criminaliteit en irreguliere geldverwerving onder allochtone jongens, *Tijdschrift voor Criminologie*, 37/2, 166-179.
VAN GELDER, P. et STIJTSMA, J.
1988. *Horse, coke en kansen. Sociale risico's en kansen onder Surinaamse en Marokkaanse harddruggebruikers in Amsterdam*, Amsterdam, Sociaal-Geografisch Instituut, UvA.
VAN GEMERT, F.
1991. Noord-Afrikaanse en Turkse homomoordenaars: op zoek naar een culturele verklaring, *Justitiële Verkenningen*, 17/1, 87-106.
1995. De antropoloog en het criminologische beleidsonderzoek. Mogelijkheden en valkuilen, *Sociologische Gids*, 42/1, 60-79.
1997. 'Jij gaat zeker opschrijven dat Marokkanen slecht zijn'. Over methodologische obstakels met culturele herkomst, *Amsterdams Sociologisch Tijdschrift*, 24/2, 188-210.
1998. *Ieder voor zich. Kansen, cultuur en criminaliteit van Marokkaanse jongens*, Amsterdam, Het Spinhuis.
GIJTENBEEK, J. et VAN 'T HOFF, C.A.
1990. *Hoezo verloren? Bemiddeling voor Marokkaanse jongeren*. Amsterdam, Stichting Kohnstamm, Fonds voor Onderwijsonderzoek.
GLASTRA, F., MEERMAN, M. et DE VRIES, S.
1999. *Allochtonen in detentie*, Leiden, Universiteit Leiden, Sociale Wetenschappen.
GOEJER, M.
1999. Curaçaose jongens over delinquent gedrag, *Tijdschrift voor Criminologie*, 41/1, 87-92.
DE GRAFF, H.J.
1996. Strafrecht en discriminatie. Een brug te ver, *Justitiële Verkenningen*, 22/3, 66-75.
GRAPENDAAL, M.
1989. Etniciteit en penitentiaire inrichtingen, een overzicht, *Justitiële Verkenningen*, 15/2, 17-38.
VAN GROENENDAAL, A.
1986. Regularisatie, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 1039-1055.
GROENENDIJK, C.A.
1986. De complexiteit van het vreemdelingenrecht, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 1020-1038.
1987, Uitzetting na zeer lang legaal verblijf. Angst, traditie of onwetendheid? *Nederlands Juristenblad*, 42, 1341-48.
DE HAAN, W.J.M.
1990. Allochtonen en autochtonen. Gelijkheid en verschil in cultuur en crimi-

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

naliteit, *Justitiële Verkenningen*, 16/5, 29-53.
1997. Minorities, Crime, and Criminal Justice in the Netherlands, in: HAEN MARSHALL, I. (réd.) *Minorities, Migrants and Crime: Diversity and Similarity across Europe and the United States*, Thousand Oaks, Ca, Sage Publications.

DE HAAN, W.J.M. et BOVENKERK, F.
1992. Onveiligheid, criminaliteit en registratie naar etnische afkomst. In: *Maatschappelijk Debat Integratie: Rapportage*, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken.
1993. Moedwil en misverstand. Overschatting en onderschatting van allochtone criminaliteit in Nederland, *Tijdschrift voor Criminologie*, 35/3, 277-300.
1995. Sociale integratie en criminaliteit. In G. ENGBERSEN et R. GABRIËLS, *Sferen van integratie*, Jaarboek beleid en maatschappij, Meppel, Boom, 223-248.

HAGENDOORN, L. et HRABA, J.
1987. Social distance toward Holland's minorities: discrimination against and among ethnic outgroups, *Ethnic and Racial Studies*, 10/3, 317-333
1989. Foreign, different, deviant, seclusive and working class: anchors to an ethnic hierarchy in The Netherlands, *Ethnic and Racial Studies*, 12/4, 441-468.

HARCHAOUI, S.
2001. Hedendaags kwaad revisited; kanttekeningen bij de Marokkaanse criminaliteit in Nederland, *Justitiële Verkenningen*, 27/5, 99-114.

HAVINGA, P. et BÖCKER, A.G.M.
1998. Asielmigratie naar Nederland; patronen van herkomst en bestemming, *Justitiële Verkenningen*, 24/9, 19-32.

VAN HECKE, T.A.G.
1981, De zigeuners en de media, *Justitiële Verkenningen*, 7/9, 16-40.

HENDRIKS, I.L.
1990. *Achtergronden van delinquent gedrag van Turkse jongens: een kwalitatief onderzoek naar de levensloop en belevingen van zes Turkse jongens in Nijmegen*, Nijmegen, Wetenschapswinkel.

HIJLKEMA, A.G.M. et OTTE, E.
1998. *Werken in je vrije tijd: Marokkaanse jongeren en alternatieve straf*, Utrecht, Universiteit Utrecht, Wetenschapswinkel Sociale Wetenschappen.

HOEKSMA, J.
1987. Vluchtelingen in het Europa van de burger, *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 98-121.

VAN DER HOEVEN, E.
1985. *Allochtone en autochtone jongens bij de jeugdpolitie I*, Den Haag, CWOK.
1986. *Allochtone en autochtone jongens bij de jeugdpolitie II*, Den Haag, CWOK.

VAN 'T HOFF, C.A.
1991. Gezagsverhoudingen binnen Marokkaanse gezinnen, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 130-141.

HOGENBOOM, T.
1994. Europese samenwerking bij vreemdelingenbeleid; een rechtspolitieke schets, *Justitiële Verkenningen*, 20/3, 80-95.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

VAN HORN, J.E., BULLENS, R.A.R., DORELEIJERS, T.A.H. et JÄGER, J.
2001. *Aard en omvang seksueel misbruik en prostitutie minderjarige allochtone jongens; een verkennend onderzoek*, Amsterdam VU, Forensische Diagnostiek (FORA).
VAN HULST, H. et BOS, J.
1993. *Criminaliteit van geïmmigreerde Curaçaose jongeren*, Utrecht, Onderzoek Kollektief Utrecht.
VAN IMMERZEEL, G.C. et BERGHUIS, A.C.
1998. *Leden van etnische minderheden in detentie. Verslag van een onderzoek*, Den Haag, WODC.
JANSSEN, B.W.
1986. Vreemdelingenbewaring: op de rand van het recht, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 1074-1109.
JANSSEN, J.
1994. *Latijns-Amerikaanse drugskoeriersters in detentie: ezels of zondebokken?*, Arnhem, Gouda Quint.
DE JONG, C.D.
1994. Het voordeel ink-stapsprong: scenario's voor een asielbeleid, *Justitiële Verkenningen*, 20/8, 96-114.
1998. Is het huidige asielrecht achterhaald? Naar een nieuw, wereldwijd systeem van regionale opvangcentra, *Justitiële Verkenningen*, 24/9, 59-71.
DE JONG, J.D. et DE HAAN, W.
2000. Buurtvaders. Sociale controle, solidariteit en burgerlijke verantwoordelijkheid in de Marokkaanse gemeenschap, *Tijdschrift voor Criminologie*, 42/4, 383-393.
JUNGER, M.
1989. Discrepancies Between Police and Self-Report Data for Dutch Racial Minorities, *British Journal of Criminology*, 20/3, 273-284.
1990. *Delinquency and ethnicity. An investigation on social factors relating to delinquency among Moroccan, Turkish, Surinamese and Dutch boys*, Deventer/Boston, Kluwer.
1991. De sociale controle-theorie toegepast op jongens uit etnische minderheden, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 115-129.
1993. Verklaringen van criminaliteit bij etnische minderheden. Reactie op bespreking van W. VAN WETERING (1992), *Sociologische Gids*, 40/1, 273-284.
JUNGER, M. et POLDER, W.
1991. *Achtergronden van delinquent gedrag onder jongens van etnische minderheden II*, Arnhem, Gouda Quint/WODC.
JUNGER, M. et ZEILSTRA, M.
1989. *Deviant gedrag en slachtofferschap onder jongens uit etnische minderheden I*, Den Haag/Arnhem, Gouda Quint/WODC.
JUNGER-TAS, J.
1985. Allochtone jongeren in Nederland. Een inleiding, *Justitiële Verkenningen*, 11/3, 5-33.
1997. Ethnic Minorities and Criminal Justice in the Netherlands, in: TONRY, M. (réd.), *Ethnicity, Crime and Immigration: Comparative and Cross-National Perspectives*, Chicago, University of Chicago Press, 257-310.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

2001. Ethnic Minorities, Social Integration and Crime, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 9/1, 5-29.

KAUFMAN, P. et VERBRAECK, H.
1986. *Marokkaan en verslaafd. Een studie naar randgroepvorming, heroïnegebruik en criminalisering*. Utrecht, ROVU.

KEMPER, F., DE SAVORNIN LOHMAN, P. et BRUININK, H.
1990. *Aan de kant in niemandsland: een onderzoek naar Turkse en Marokkaanse randgroepjongeren in Arnhem*, Arnhem, Stichting Welzijn Arnhem.

KEMPER, P.A.M.
1999. *Water in de thee: een onderzoek naar criminaliteit van Turkse jongens in Deventer*, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken, Directie Politie.
1999. *Water in de thee: een onderzoek naar criminaliteit van Turkse jongens in Deventer*, Groningen, Afstudeerscriptie Rijksuniversiteit Groningen.

VAN DER KLAUW, J.
1998. Het asielbeleid; is de toekomst aan Europa? *Justitiële Verkenningen*, 24/9, 51-58.

KLOOSTER, E.M., VAN HOEK, A.J.E. et VAN 'T HOFF, C.A.
1999. *Allochtonen en strafbeleving. Een onderzoek naar de strafbeleving van Antilliaanse, Surinaamse, Marokkaanse en Turkse jongens*, Den Haag, ministerie van Justitie, Directie Preventie, Jeugd en Sanctiebeleid.

KOOIJMANS, P.H.
1987. Het begrip «Land van eerste ontvangst» in het vluchtelingenrecht, *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 76-97.

KOMTER, M.
1996. Turkse communicatieproblemen met justitie, *Tijdschrift voor Criminologie*, 38/3, 298-303.

KOPPELAAR, L., WINKEL F.W. et VAN DER STEEN, J.C.
1986. Psychologische kanttekeningen bij artikel 27 Sv.: een experiment rond etnische origine, ritmisch gedrag en veracht zijn, *Delikt en Delinkwent*, 16/1, 25-37.

DE KORT, H. et VAN DER HOEVEN, E.
1985. Vietnamese voogdijpupillen in Nederland, *Justitiële Verkenningen*, 11/3, 68-90.

KORTE, B.E.M. et VAN SLUIS, A.
1991. Criminaliteit onder autochtone en allochtone jongeren in Den Haag, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 101-114.

KORTMANN, F.A.M.
1990. Communicatieproblemen in de omgang met etnische minderheden, *Justitiële Verkenningen*, 16/5, 96-115.

KOSER, K.
1998. Out of the frying pan and into the fire. A case study of illegality among asylum seekers, in KOSER, K. et LUTZ, H. (eds), *The New Migration in Europe: Social Constructions and Social Realities*, London, MacMillan Press Ltd, 185-198.

KROONEMAN, P.J.
1992. Binnengelaten en buitengesloten. Kenmerken en ervaringen van asielzoekers in Nederland, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 68-83.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

KRUYT, A.
1986. De vreemdeling in het strafrecht, *Proces*, 299-306.
VAN DER LAAN, P.H.
1983. Terhuisplaatsing van jongeren uit etnische minderheden, Den Haag, CWOK.
1985. Jonge allochtonen en de kinderbescherming: om hoeveel jongeren gaat het eigenlijk? *Justitiële Verkenningen*, 11/3, 34-55.
1992. Jonge alleenstaande asielzoekers, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 84-97.
LEMPENS, A., ASSA, L., ONTA, G. et BOVENKERK, F.
1997. Etnische minderheden en slachtofferhulp. In: *Tijdschrift voor Criminologie*, 39/4, 357-371.
1998. *Slachtofferhulp aan allochtonen. Een onderzoek naar de mate waarin politie en Buro's Slachtofferhulp allochtone slachtoffers bereiken*, Den Haag, ministerie van Justitie, Directie Preventie, Jeugd- en Sanctiebeleid.
DE LENG, A. et HILLE, H.
1991. Een onderzoek naar selectiviteit in de afdoening van winkeldiefstalzaken, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 174-191.
VAN DER LEUN, J.
1998. Onbedoelde integratie; in- en uitsluiting van illegale vreemdelingen in de lokale beleidspraktijk, *Justitiële Verkenningen*, 26/9, 33-39.
VAN DER LEUN, J.P.
2000. Modes of incorporation: Undocumented migrants in advanced welfare state. The case of the Netherlands, in CINAR D., GÄCHTER, A. et WALDRAUCH, H. (eds), *Irregular Migration: Dynamics, Impact, Policy Option*, Vienna, European Centre, 31-54.
VAN DER LEUN, J.P. et KLOOSTERMAN, R.C.
1999. Loopbanen onder het legale plafond: de arbeidsmarktpositie van illegalen in Rotterdam, in BURGERS, J. et ENGBERSEN, G. (eds), *De ongekende stad: illegale vreemdelingen in Rotterdam*, Amsterdam, Boom, 118-160.
VAN DER LEUN, J.P., ENGBERSEN, G. et VAN DER HEIJDEN, P.
1998. *Illegaliteit en criminaliteit: schattingen, aanhoudingen en uitzettingen*, Rotterdam, Erasmus University.
LEUW, Ed.
1976. Ras en misdaad, veertig jaar later, *Nederlands tijdschrift voor criminologie*, 18/4, 182-201.
1997. *Criminaliteit en etnische minderheden. Een criminologische analyse*, Den Haag, WODC.
LEUW, Ed. et VAN WERINGH, J.
1976. Bongers ras en misdaad, *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 18/4, 174-181.
LOEF, C.J.
1988. *Marokkaanse daders in de Amsterdamse binnenstad*. Amsterdam, Buro Beleidsonderzoek Gemeente Amsterdam.
LOEF, C.J. et HOLLA, P.J.H.M.
1989. Straatroof in Amsterdam, *Justitiële Verkenningen*, 15, 92-110.
LOEFF, K.
1992. Allochtonen als slachtoffer van onveiligheid, Achtergrondstudies 3b, bij

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

Integrale Veiligheidsrapportage 1993, Den Haag, ministerie van Binnenlandse Zaken.

LUNING, M.

1976. *Politie en Surinamers; een attitude-onderzoek bij de Amsterdamse politie in 1974-1975*, Amsterdam, Universiteit van Amsterdam.

MAAS-DE WAAL, C.J.

1991. Wetenschappelijk onderzoek naar criminaliteit van allochtonen; een taboe doorbroken? *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 87-100.

MAAS, C.J. et STUYLING DE LANGE, J.

1989. Selectiviteit in de rechtsgang van buitenlandse verdachten en verdachten behorende tot etnische groepen, *Tijdschrift voor Criminologie*, 31/1, 1-13.

1991. Criminaliteit en buitenlandse jongeren, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 179-184.

MADKOURI H. EL, ELATIK F. et EL MANOUZI, A.

2000. Tussen machteloosheid en verantwoordelijkheid. Worstelingen van de Marokkaanse gemeenschap met haar eigen jeugd, *Tijdschrift voor Criminologie*, 42/4, 373- 382.

MALIEPAARD, R.

1985. *Achtergronden van deviant gedrag bij allochtone jongeren: een literatuurstudie*. Den Haag, CWOK.

MELOEN, J.D.

1997. *Omdat we Marokkanen zijn zeker? Een onderzoek naar de verhouding tussen de Marokkaanse jongeren en de politie in Leiden*, Leiden, Leids Instituut voor Sociaal Wetenschappelijk Onderzoek.

1999. Politie en Marokkaanse jongeren. Een onderzoek naar klachten over discriminatie bij politieoptreden in Leiden. In: SHADID, W.A. et VAN KONINGSVELD, P.S., *Beeldvorming en interculturele communicatie*, Sociaal-wetenschappelijke en sociolinguïstische studies, Tilburg, Tilburg University Press.

MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN/MINISTERIE VAN JUSTITIE

1996. *Een kleurrijke aanpak. Allochtone jongeren en criminaliteit: een uitwerking van mogelijke oplossingen*, Amsterdam.

1997. *Criminaliteit in relatie tot de integratie van etnische minderheden*, verschenen als kamerstuk 25726, nr. 1, Tweede Kamer, Den Haag, Sdu.

MINISTERIE VAN JUSTITIE

1999. *Allochtonen en strafbeleving. Een onderzoek naar de strafbeleving van Antilliaanse, Surinaamse, Marokkaanse en Turkse jongens*, Den Haag, ministerie van Justitie, Directie Preventie, Jeugd en Sanctiebeleid.

MOLEN, F. VAN DER

1983. *Turkse eer- en bloedwraak*, Den Haag, scriptie Nederlandse Politie-Academie.

MULLER, E.R., OTTEN, M.H.P., ROSENTHAL, U. et VAN DER TORRE, E.J.

1998. *Incidenten en ongeregeldheden. Amsterdam West, 23 April 1998: Marokkaanse jongeren, politie en bestuur*, Rijksuniversiteit Leiden/Den Haag, Crisis Onderzoek Team; Alphen aan den Rijn, Samson.

PELS, T.

1991. Sociale controle in de Marokkaanse gezinscultuur, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 142-153.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

1997. Preventie in Marokkane gezinnen; het spanningsveld tussen vraag en aanbod, *Justitiële Verkenningen*, 22/6, 63-73.
1998. *Opvoeding in Marokkaanse gezinnen in Nederland. De creatie van een nieuw bestaan*, Assen, Van Gorcum.

PRAAG, C.S. VAN
1975. Molukse jongeren in botsing met de Nederlandse maatschappij; de gevolgen van een beleid, *Beleid & maatschappij*, 2/12, 342-348.

QUANT, R. DE
1986. Vorming van het vreemdelingenbeleid: een terugblik, *Justitiële Verkenningen*, 12/8, 998-1019.

RABBAE, M.
1994. Islam en de normstellende staat, *Justitiële Verkenningen*, 20/6, 37-42.

REMME, A.
1982. *Contacten vanuit de Kinderpolitie Utrecht met Turkse en Marokkaanse jongeren in de jaren '78, '79, '80*, Utrecht, Kinderpolitie te Utrecht.

RINKEL, T.M.
1992. Het asielrelaas, *Justitiële Verkenningen*, 18/9, 40-54.

ROER, R. VAN DER
1989. De Turkse mafia. In: FIJNAUT, C.J., *Georganiseerde misdaad en strafrechtelijk politiebeleid. Rechtshistorische, politieke, journalistieke en rechtsvergelijkende beschouwingen*, Lochem, Van den Brink & Co.

ROOD-DE BOER M. et VLAARDINGERBROEK, P.
1985. Niet-autochtone jongeren en de jeugdbeschermingsmaatregel van ondertoezichtstelling, *Justitiële Verkenningen*, 11/3, 91-112.

SAN, M. VAN
1998. *Stelen en steken. Delinquent gedrag van Curaçaose jongens in Nederland*, Amsterdam, Het Spinhuis.

SANSONE, L.
1992. *Schitteren in de schaduw. Overlevingsstrategieën, subcultuur en etniciteit van Creoolse jongeren uit de lagere klasse in Amsterdam 1981-1990*, Amsterdam, Het Spinhuis.

SCHOPPEN, H.
1995. Gabberhouse en racistische agressie, *Justitiële Verkenningen*, 22/3, 26-36.

SCHROETEN, M.J.M.P.
1992. *Politiecontacten onder Almelose jongens: onderzoek naar verschillen van de politiecontacten onder jongens van Turkse en Nederlandse afkomst*, Almelo, Gemeente Almelo.

SCHUYT, C.J.M.
1995. De crimineel als vreemdeling, *Delikt en Delinkwent*, 25 november, 927-930.

SIEGEL D. et BOVENKERK, F.
2000. Crime and manipulation of identity among Russian speaking immigrants in the Netherlands, *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 16/4, 424-444.

SINI, M.
1993. In gesprek met Marokkaanse ouders, in KEULEN, A. et HOL, A. (réd.), *De toekomst ligt op straat? Allochtone jongeren tussen thuis, buurt en school*, Utrecht, SWP, 37-46.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

1997. Versterk de rol van Marokkaanse gezinnen, *Contrast*, 16, 7.
1997. De multiculturele samenleving. Een kwestie van normen en waarden, *Justitiële Verkenningen*, Multicultureel Instituut Utrecht, 22/6, 142-149.

SMIT, M. et VAN DER LAAN, P.H.
1984. *Terhuisplaatsing van jonge kinderen uit etnische minderheden*, Den Haag, CWOK (Coördinatiecommissie Wetenschappelijk Onderzoek Kinderbescherming).

SNEL, E., DE BOOM, J., BURGERS, J. et ENGBERSEN, G.
2000. *Migratie, integratie en criminaliteit. Migranten uit voormalig Joegoslavië en de voormalige Sovjet-Unie in Nederland*, Rotterdam, Risbo (EUR).

SOLLENBERGER, R.T.
1979. Chinees-Amerikaanse opvoedingspatronen en jeugdcriminaliteit, *Justitiële Verkenningen*, 5/5, 27-32.

SPAPENS, A.C. et VAN WERSCH, S.F.M.
2000. Cultuurspecifieke elementen in de strafrechtelijke hulpverlening aan allochtone jongens, Tilburg, Instituut voor sociaal-wetenschappelijk beleidsonderzoek en advies (IVA).

SWART, A.H.J.
1978. *De toelating en uitzetting van vreemdelingen*, Deventer, Kluwer.

TERLOUW, G.J. et SUSANNE, G.
1990. *Een preventieproject in Gouda. Eerste resultaten van een project voor Marokkaanse jongeren*. Den Haag, WODC.
1991. Criminaliteitspreventie onder allochtonen; evaluatie van een project voor Marokkaanse jongeren, Arnhem, Gouda Quint/WODC.

VAN TILBURG, R. et VELTMAN, M.
1990. *Maatschappelijke inpassing van Turkse en Marokkaanse jongeren: een onderzoek naar contacten met de kinderpolitie*, Utrecht, Gemeente Utrecht.

TIMMERMAN, H., BOSMA, J.J. et JONGMAN, R.W.
1986. Minderheden voor de rechter, *Tijdschrift voor Criminologie*, 28/1, 57-72.

VAN DER TORRE, E.J., m.m.v. GERZ, S.J.
1996. *Drugstoeristen en kooplieden. Een onderzoek naar Franse drugstoeristen, Marokkaanse drugsrunners en het beheer van dealpanden in Rotterdam*, Deventer, Kluwer/Gouda Quint.

VEERMAN, G.J.
1987. Asiel. Ter inleiding, *Justitiële Verkenningen*, 13/8, 5-10.
1990. Strafrechtelijke bestrijding van rasdiscriminatie; het beleid bezien, *Justitiële Verkenningen*, 16/5, 54-74.

VENICZ L. et VANWEZENBEECK, I.
1998. *Aard en omwang (gedwongen) prostitutie onder minderjarige (allochtone) meisjes*, Utrecht, Nisso.

DE VOS, F.
1984. Een verlaten generatie? Een situatiebeschrijving van de drugsproblematiek onder Turkse en Marokkaanse jongens in Utrecht, Utrecht, CAD-Cahiers, Consultatiebureau voor alcohol en drugs, 8.

VRIJ, A.
1991. *Misverstanden tussen politie en allochtonen. Sociaal-psychologische aspecten van verdacht zijn*, Academisch Proefschrift, Amsterdam, VU Uitgeverij.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

VRIJ, A., WINKEL, F.W. et KOPPELAAR, L.
1991. Interactie tussen politiefunctionarissen en allochtone burgers, *Nederlands Tijdschrift voor de Psychologie*, 46 (1), 8-19.
WAGENFELD, H.
1971. Criminaliteit onder Ambonezen, of: het beleid ten aanzien van de Molukkers verklaard voor niet-sociologen, *Tijdschrift voor Criminologie*, 13 (3), 169-176.
WERDMÖLDER, H.
1986. *Van vriendenkring tot randgroep. Marokkaanse jongeren in een oude stadswijk*, Amsterdam, Het Wereldvenster.
1989. Een taboe doorbroken: Marokkaanse jongeren en criminaliteit. *Intermediair*, 25/12, 17-23.
1990. *Een generatie op drift. De geschiedenis van een Marokkaanse randgroep*, Arnhem, Gouda Quint.
1991. Marokkaanse jongeren, delinquentie en dreigende uitzetting, *Tijdschrift voor Criminologie*, 33/2, 166-173.
WERDMÖLDER, H. et MEEL, P.
1993. Jeugdige allochtonen en criminaliteit: een vergelijkend onderzoek onder Marokkaanse, Turkse, Surinaamse en Antilliaanse jongens, *Tijdschrift voor Criminologie*, 35/3, 252-275.
VAN DER WERFF, C. et VAN DER ZEE-NEFKENS, A.A.
1978. *Strafrechtelijke vervolging en bestraffing van Nederlanders en buitenlanders*, Den Haag, WODC.
WETERING, W. et VAN GELDER, P.
1991. Zielskracht, wraakgeesten en zombies. Vertogen rond drugsverslaving bij Creols-Surinaamse migranten in Amsterdam, *Medische Antropologie*, 3/1, 3-27.
VAN WETTEN, J.W.
1998. Vrouwen in de asielprocedure, *Justitiële Verkenningen*, 24/9, 33-39.
WIESMA, D.
1977. Ras en misdaad, nog weer veertig jaar later?, *Nederlands Tijdschrift voor Criminologie*, 19/3, 133-143.
WÖSTMANN, M.
1989. Onderzoek bij de politie: de fuik van het begrip discriminatie. In: *Tijdschrift voor Criminologie*, 31/1, 14-25.
1990. Discriminatie en onverschilligheid. Over verschillende manieren van rekening houden met de cultuur, *Tijdschrift voor Criminologie*, 32/3, 179-189.
YESILGÖZ, Y.
1995. *Allah, Satan en het recht. Communicatie met Turkse verdachten*, Arnhem, Gouda Quint.
1996. Namus: eer en eerherstel onder Turken, *Historisch Tijdschrift*, 12/2, 111-156.
YESILGÖZ, Y. et COENEN, L.M.
1992. Opvattingen over eer en eerbescherming onder Turken, *Proces*, 71/2, 25-31.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus

ZAITCH, D. et JANSSEN, J.
1996. Kroniek van een aangekondigde verwarring. Enkele kanttekeningen bij de Colombiaanse betrokkenheid bij de drugshandel in Zuid-Amerika en Nederland, *Tijdschrift voor Criminologie*, 38/2, 167-183.

this jurisquare copy is licenced to UCL - Off campus